



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



L'ECHO DU PASIE

N° 7



Edito

Mutualiser l'Innovation

L'Ecole vise la réussite de chaque élève. Elle réfléchit sur elle-même et évolue pour assurer une communauté de savoirs et de valeurs mais aussi l'épanouissement des individus et la construction de parcours personnels, au sein de l'Ecole et au-delà. Ce souci de la réussite des élèves est au cœur des actions de tous ceux qui, dans cette académie et dans d'autres, œuvrent depuis de nombreuses années déjà, innover, expérimentent, explorent des voies originales et renouvellent sans cesse leur enseignement et leur métier. En ce début d'année, rendons hommage à leur engagement et à leur ténacité qui permettent à l'Ecole de se réinventer sans cesse et de répondre aux défis que le monde lui pose. Remercions-les aussi d'avoir contribué à faire entrer l'Innovation dans l'Institution.

L'Innovation est en effet inscrite dans la loi avec l'article 34 de la loi d'orientation de 2005 qui autorise et encadre l'expérimentation pédagogique, mais elle est aussi, désormais, une compétence à acquérir par les professeurs et les conseillers principaux d'éducation (*J.O. du 18-7-2010, Article 1*). De fait, expérimentation et innovation se voient inscrites dans la politique éducative du Ministère de l'Education Nationale, de la jeunesse et de la vie associative : certains dispositifs font l'objet d'expérimentations nationales, la « Mallette des parents » par exemple, dispositif expérimenté dans l'académie de Créteil depuis 2008, se voit étendu à 1300 collèges depuis la rentrée 2010 (*BO n° 29 du 22 juillet 2010, circulaire n° 2010-106 du 15-7-2010, Extension du dispositif la « Mallette des parents »*).

La position centrale de l'innovation et de l'expérimentation dans le système éducatif français en cours de rénovation se lit dans la création en 2010 du Département Recherche-développement, innovation et expérimentation (DRDIE) auprès du Directeur général de l'enseignement scolaire (DGESCO). Ce département anime un réseau de conseillers académiques (CARDIE) issus des pôles ou missions innovation des académies et se fixe notamment pour objectif de réussir la mutualisation, le partage, des pratiques innovantes efficaces.

Notre Pôle Académique de Soutien à l'Innovation et à l'Expérimentation participe à cet effort essentiel de mutualisation en présentant sur son site les expérimentations et les innovations soutenues dans l'académie. Pour que le partage de pratiques nouvelles efficaces existe plus fortement encore, pour que la réflexion et les avancées d'une équipe innovante rayonnent et éclairent, pour que les outils créés par les uns servent à tous, le PASIE innove encore, en mettant à la disposition des équipes innovantes une plate-forme d'échanges qui facilite les transferts d'outils, et en organisant une journée académique de l'innovation et de l'expérimentation pédagogique et éducative.

En attendant ce temps de rencontre, nous vous invitons, dans cet Echo, à la découverte d'actions nouvelles et motivantes, qui visent à favoriser la réussite de chacun des élèves en interrogeant les rythmes scolaires de manière spécifique et en renouvelant les modes d'accès à la culture.

Bonne lecture !

La rédaction

Claude Stromboni, Coordonnatrice du PASIE, IA-IPR de Sciences Physiques

Frédérique Cauchi-Bianchi, IA-IPR de Lettres

Pavlina Damascopoulos, professeur de Lettres, conseillère PASIE

Laurent Brunetto, professeur de Physique-Chimie, conseiller PASIE, webmestre

Le Collège Voltaire TOULON



Rythmes et gestion de l'année scolaire : le choix du collège VOLTAIRE.

La consultation initiée par le MEN sur les rythmes scolaires va permettre au collège Voltaire de confronter la solution choisie par sa communauté éducative aux propositions nationales.

Voilà quatre ans, la direction a proposé de mener une profonde réflexion sur la gestion de l'année scolaire avec pour objectif « **une autre respiration pédagogique** ».

Cet objectif apparaît évident quand on est persuadé que la gestion de l'année est primordiale dans le pilotage d'un EPLE. Le temps de l'EPLE est obligatoirement un temps « synthétique », résultant de tous les autres temps (temps ministériel, temps des collectivités locales, temps des professeurs, temps des parents, etc.) auxquels il doit obligatoirement s'adapter. Or, le temps pédagogique offert aux élèves, qui est celui de leurs apprentissages, souffre de l'emprise des autres temps.

La réflexion a porté sur l'analyse de la gestion de l'année en trimestres dont l'on entend volontiers souligner les difficultés (déséquilibre fondamental des périodes de travail, délicate gestion de l'année pour conjuguer de façon cohérente les différents temps pédagogiques - cours, évaluations-notations, conseils de classe, actions du projet d'établissement-, difficulté pour l'élève de « rattraper » une mauvaise note, de « remonter » sa moyenne...).

La réflexion s'est enrichie autour de trois problématiques :

- Quel découpage pédagogique de l'année est le plus à même de répondre au rythme de travail d'élèves dont l'âge va de l'enfance à l'adolescence ?
- Quel découpage pédagogique de l'année permet une mise en œuvre plus aisée de la politique et des objectifs de l'établissement ?
- Quel découpage pédagogique de l'année permet de trouver un équilibre dans la charge de travail annuelle d'un EPLE ?

Le découpage en semestres nous a semblé être une réponse adaptée à ce besoin de cohérence de l'année.

Les débats pour aboutir à la prise de décision durèrent plusieurs mois : deux assemblées générales des professeurs, réunions de groupes de travail, consultation des professeurs, réunions du conseil pédagogique d'une part, débat et consultation du conseil des délégués de classe, et enfin, réunion de travail des trois associations de parents d'élèves et pour finir séance spécifique du conseil d'administration (17 voix pour – 2 abstentions – 1 voix contre). Le collège Voltaire a donc délaissé le rythme de la périodicité trimestrielle pour donner plus de temps au temps pédagogique, plus de temps aux premiers intéressés, professeurs et élèves, en passant à **une organisation pédagogique de l'année en périodes semestrielles** avec, en corollaire, les changements nécessaires : évolution des pratiques pédagogiques et éducatives, développement du travail disciplinaire collectif, prise en compte en continu de la progression des classes. La gestion en semestres nous a permis d'initier des actions difficiles à envisager auparavant : remédiation institutionnalisée, PPRE en 6° sur toute l'année, temps de révision pour le DNB, médiation scolaire, place des délégués de classe.

La mise en œuvre **d'un projet pédagogique et éducatif global**, nécessairement liée au passage en semestres, n'est évidemment pas entièrement finalisée même si cette année 2010/2011 est une année charnière. A l'heure actuelle, l'organisation de l'année est la suivante pour chaque semestre : un conseil de classe, un conseil de professeurs au milieu du semestre, deux relevés de notes dont un avec synthèse du professeur principal, un temps de rencontres individuelles parents-professeurs, un brevet blanc en 3° et deux nouveaux temps pédagogiques institutionnalisés pour les 4° et 3° : une semaine de remédiation dans les matières du DNB et, pour les 3°, une semaine de révisions avant les épreuves de juin.

Non, tout n'est pas parfait au petit collège Voltaire, bien difficile à trouver, « caché qu'il est dans son quartier de Saint Jean du Var ». Non, la gestion de l'année en semestres n'est pas la panacée et nous attendons beaucoup du débat sur les rythmes scolaires. Nonobstant, nous avons l'heur de penser que, avec nos 40% de CPS défavorisées, les semestres contribuent à des parcours plus épanouis parce que plus adaptés au temps de chacun. Les indicateurs sur lesquels nous fondons l'évaluation de notre expérimentation se trouvent dans la fiche signalétique éditée par le Rectorat : stabilisation du taux de réussite au DNB à plus de 80% (c'est un des indicateurs que nous avons retenus dans le contrat d'objectifs), moins de déperdition de la 6° à la 3°, légère augmentation du taux d'orientation en seconde générale.

Mais, surtout, c'est cette impression partagée d'avoir « du temps » pour travailler avec les classes, comme nous l'ont précisé tous les nouveaux professeurs, qui reflète peut-être le mieux le choix du collège.

Le collège Voltaire, s'appuyant sur le droit à l'expérimentation autorisé par l'article 34 de la loi de 2005, soutenu par l'équipe du PASIE, s'est engagé dans une voie unique, certes, mais empruntée avec confiance par les professeurs, les élèves et les parents.

Robert Portal, Principal, représentant la communauté éducative du collège Voltaire, Toulon



**Expérimentation d'un aménagement du rythme scolaire et ouverture culturelle :
« Sport et culture l'après-midi » en 2de.**

Le Projet d'Établissement du Lycée Pierre et Marie Curie répond au défi n°4 du Plan académique, « Une école ouverte à l'art, la culture et l'international », par de multiples actions, menées par les équipes pédagogiques qui coopèrent avec de nombreux partenaires extérieurs.

Les élèves sont ainsi **sensibilisés à la culture scientifique grâce à des conférences organisées par l'Académie internationale des sciences moléculaires quantiques**, et qui font intervenir certains lauréats du Prix Nobel.

De plus, **l'ouverture aux arts se décline à travers plusieurs actions** comme la participation au dispositif Cinélycée, ou à un atelier théâtre en coopération avec la troupe italienne du Faber Théâtre, tandis que l'option théâtre vient d'être instaurée au sein du Lycée. Le projet de création d'une artothèque est également l'occasion de mobiliser les énergies. Le Lycée a ainsi pris l'habitude de tisser des liens avec les structures culturelles de proximité, comme le Conservatoire de Menton, Le Grimaldi Forum et le Printemps des Arts de Monaco.

Par ailleurs, la manifestation annuelle des Curie d'Arts, prévue cette année du 28 mars au 1^{er} avril, valorise les productions des élèves du bassin fédérés par des activités comme la danse, l'écriture, la musique, le théâtre, la création de marionnettes.

Enfin, **le Lycée Pierre et Marie Curie a répondu favorablement à l'appel d'offre national sur l'aménagement du rythme scolaire autour de la pratique sportive**. L'expérimentation nationale ajoutant que « par ailleurs, des activités artistiques et culturelles peuvent également être envisagées en complément et en cohérence avec les activités sportives retenues » (Bulletin officiel n°31 du 2 septembre 2010), l'équipe pédagogique du lycée a souhaité développer un pan culturel en lien avec le tissu local dans le cadre de l'expérimentation nationale « Cours le matin, sport l'après-midi ».

Ainsi, **la réflexion nationale sur les rythmes scolaires est l'occasion d'expérimenter un nouveau dispositif en classe de seconde, « sport et culture l'après-midi »**. Il s'agit de permettre aux élèves volontaires – une vingtaine - de prolonger les apprentissages communs à tous les élèves de seconde par une ouverture sur le monde des arts et sur le patrimoine culturel local et international.

Par exemple, l'étude du théâtre dans le cours de français a été complétée par la rencontre avec des comédiens répétant un spectacle inspiré par *Les Fourberies de Scapin*, et mis en scène par Mandine Guillaume, au Théâtre du Lavoir à Menton, et par la visite de l'exposition sur « Les Machines infernales » de Cocteau. Le travail sur le mythe d'Œdipe s'est prolongé par une présentation, par le professeur d'arts plastiques, de la Salle des Mariages de la Mairie de Menton, illustrant la légende d'Orphée. Un atelier photographique et une visite de chantier du nouveau Musée Cocteau sont également prévus, afin d'amener les élèves à réfléchir sur les concepts de musée, d'œuvre d'art et de mémoire collective. D'autre part, l'étude de l'argumentation, centrée sur la thématique du regard sur autrui, a ouvert sur une rencontre avec l'ethnologue Michel Perrin, collaborateur de Claude Lévi-Strauss, à propos de l'exposition qu'il a organisée sur les Tableaux kunas au palais de l'Europe à Menton.

Les élèves reconnaissent eux-mêmes que leur relation au savoir s'en est trouvée modifiée : ils manifestent une grande curiosité et une réelle envie de découvrir de nouveaux champs culturels et de nouvelles pratiques sportives.

Cette expérimentation article 34 est présentée sur le site du lycée : <http://www.ac-nice.fr/lycee-curie/site/>

Hervé Beauvais, proviseur du Lycée Pierre et Marie Curie, Menton



Saint-Tropez

Culture générale en classe de 6^{ème}

Suite à l'indispensable état des lieux lors de la prise de fonction de la nouvelle direction au 1er septembre 2009, une forte inappétence intellectuelle voire scolaire a été diagnostiquée dans un contexte local pourtant assez favorisé.

Les taux de réussite au Brevet étaient, depuis plusieurs années, bien inférieurs à ceux attendus pour un tel établissement... et les enseignants se plaignaient d'un manque de curiosité intellectuelle pour beaucoup d'élèves alors que les capacités et compétences étaient présentes. Une réflexion s'est engagée pour imaginer une action dont le but essentiel serait d'agir sur les élèves dès leur entrée au collège de manière à **impulser une dynamique d'ouverture culturelle** et plus largement d'esprit et visant à laisser une « empreinte » pour toute la scolarité au collège voire au-delà...

Dans un premier temps, une innovation pédagogique a été proposée et retenue par le PASIE pour 2009-2010, qui se fondait sur les ressources pédagogiques et humaines du collège. Elle est, depuis septembre 2011, une expérimentation article 34 validée par le Conseil d'Administration de l'établissement.

Une heure hebdomadaire de culture générale a été inscrite à l'emploi du temps de toutes les classes de 6ème. Durant cette heure sans programme officiel, ni directives diverses, le «slogan pédagogique » adressé par la Direction aux enseignants est : se faire plaisir mutuellement, se laisser porter par toutes les envies et initiatives intellectuelles, une heure sérieuse de « grande liberté pédagogique » ! Cette heure hebdomadaire est attribuée à trois enseignants - EPS, éducation musicale et histoire-géographie - qui se répartissent sur les trimestres et choisissent un thème fédérateur porteur d'apprentissages et de connaissances multiples. L'enseignant concerné par le trimestre évalue, par une appréciation écrite dans le bulletin de chacun, la motivation et l'implication personnelle de l'élève (exposés, recherches,...). Durant le « temps CDI » aussi inscrit dans l'emploi du temps des classes de 6ème, le professeur-documentaliste peut aider à développer des sujets ou impulser des recherches.

La cohorte 2009/2010 d'élèves de 6ème a montré une plus grande appétence scolaire dans son ensemble (bilan établi lors des conseils de classes trimestriels), de fait, les différents acteurs ont souhaité renouveler l'expérience, en poursuivant la réflexion et l'analyse des pratiques et de leurs résultats dans le cadre de l'expérimentation.

Celle-ci est présentée sur le site du collège (www.ac-nice.fr/college-moulinblanc) ce qui permet la diffusion la plus large possible.

Christine Valibouse-Huguen, Principale du collège Moulin Blanc, Saint-Tropez



Pôle de culture scientifique

Le collège Vernier se situe au centre de la ville de Nice et recrute de nombreux élèves de catégories socio-professionnelles défavorisées. L'accès à la culture est particulièrement difficile pour ces élèves, aussi certains professeurs ont imaginé des dispositifs singuliers pour amener la culture auprès des élèves.

Ainsi, différentes actions ont été entreprises dans ce sens dès 2006, jusqu'à ce que soit envisagé, avec le soutien de l'administration de l'établissement, de pérenniser ces actions par le développement d'un véritable « **Espace Culturel Scientifique** » dans la salle polyvalente du collège Vernier.

Cet espace, unique à Nice, peut accueillir les élèves des établissements scolaires du bassin Nice-Trois Vallées (écoles - collèges - lycées) et, par extension, ceux des environs du fait de l'implantation géographique du collège Vernier (proximité des bus, tram et train).

Il accueille des expositions qui sont prêtées par les partenaires, et les classes ou les groupes visitent ces expositions. Le Pôle de culture scientifique a noué des partenariats avec l'Observatoire de la Côte d'Azur, le musée Terra Amata, le musée Archéologique de Cimiez, le Centre de Découverte du Monde Marin et l'Université de Nice Sophia-Antipolis.

L'Animation de l'Espace Culturel Scientifique regroupe toutes les actions suivantes :

- ✓ Visites de sites culturels, d'usines et de musées,
- ✓ Organisation d'ateliers scientifiques dans le cadre d'activités péri éducatives,
- ✓ Organisation et accueil d'intervenants extérieurs,
- ✓ Organisation et accueil d'expositions dans la salle polyvalente du collège.

Les objectifs sont de proposer **une ouverture à la culture scientifique aux élèves du collège** et, par extension, à tous les élèves accueillis durant les visites d'expositions, afin de les aider à faire des choix d'orientation. Mais la coordonnatrice de l'action vise aussi à **utiliser les ressources scientifiques existant dans la région PACA et à les présenter au plus grand nombre afin d'en faire connaître le dynamisme et le potentiel en terme d'emplois et de débouchés.**

L'équipe pédagogique du collège a accepté de se saisir de la richesse de cette action puisque la quasi-totalité des disciplines utilise de manière approfondie les supports culturels qui animent le Pôle Vernier. Tous les élèves peuvent donc bénéficier, dans un cadre ou dans l'autre, d'apports culturels tout à fait hors du commun dans le cadre d'un collège. L'ENT de l'établissement joue un rôle important pour cette action.

Coordonnatrice de l'action : Marie-Claude Abrahamian, professeur de Physique-Chimie